



Mairie de Barjac (Gard)

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Barjac, le 12/11/2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Jeudi 20 novembre 2025 à 17h30 – Château de Barjac – Salle du Conseil

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025.
2. Finances – Décision modificative n°3 du budget communal.
3. Finances – Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement.
4. Intercommunalité – Rapport de la CLECT-vote des attributions de compensations 2025.
5. Dossier de demande d'inscription au programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).
6. Urbanisme – Acquisition de plein droit de biens vacants et sans maître (parcelles M RINGEVAL Henry Fernand Pierre B1638, BB1667 et B1669).
7. Urbanisme - Convention de servitude Enedis sur la parcelle B 2666.
8. Foncier – Acquisition de la parcelle 1104 section B appartenant à M. EYRAUD pour l'euro symbolique.
9. Assainissement collectif – Fixation du montant de la redevance d'assainissement collectif au vu de la modulation des redevances de l'Agence de l'eau.
10. Subventions – Demande auprès du Département du Gard pour l'acquisition à la cuisine centrale de deux chambres froides et d'un lave-vaisselle.
11. Scolaire - Fixation du montant du coût de scolarité des élèves de l'école publique pour l'année scolaire 2024-2025.
12. Cimetière - Prix des concessions trentenaires, fin des concessions cinquantenaires et instauration d'un prix pour les cavurnes trentenaires à compter du 1^{er} décembre 2025.
13. Investissement : Marché de rénovation du Donjon – Choix des entreprises.
14. Habitat inclusif -Délibération de principe de la cession à l'euro symbolique de la parcelle B2447 à la SEMIGA dans le cadre du projet d'habitat inclusif.
15. Petites villes de demain -Avenant à la convention cadre petites villes de Demain (PVD) de Cèze Cévennes pour les communes de Saint -Ambroix et Barjac.
16. Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes budget principal
17. Compte rendu au Conseil municipal des décisions prises par le Maire sur le fondement de sa délégation de compétence générale.
18. Questions diverses.

Le Maire,
M. Edouard CHAULET

